



PRÉFET DE LA LOIRE

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE

BUREAU DES COLLECTIVITÉS
ET DES ACTIONS TERRITORIALES

SECTION DE COORDINATION DES
ACTIONS DE COHÉSION SOCIALE

Affaire suivie par Nathalie Alix
Mel : nathalie.alix@loire.gouv.fr
Téléphone : 04 77 23 85 51
Télécopie : 04 77 71 42 78

ARRÊTÉ N° 84.2018

relatif à la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage

Le Préfet de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 modifié par le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017, relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale des gens du voyage,

VU le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par les décrets 2008-162 du 22 décembre 2005 et n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et les départements,

VU l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant la composition de la commission consultative départementale des gens du voyage,

VU le courrier du président du conseil départemental de la Loire du 19 mars 2018 désignant ses représentants au sein de cette instance,

VU le courrier électronique de l'association des maires de la Loire et des présidents d'intercommunalité du 10 janvier 2018,

VU les consultations et les propositions formulées par les organismes et associations,

Considérant les nouveaux périmètres des EPCI applicables au 1^{er} janvier 2017 et les évolutions réglementaires introduites par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, il convient de procéder au renouvellement de la composition de la commission consultative,

Sur proposition de M. le sous-préfet de Roanne,

ARRETE

Article 1er : la commission consultative, présidée conjointement par le préfet de la Loire et le président du conseil départemental de la Loire, ou leur représentant, associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage comprend :

Représentants des services de l'État désignés par le Préfet :

- M. le directeur départemental des Territoires ou son représentant, (DDT),
- M. le directeur départemental la Cohésion Sociale ou son représentant, (DDCS)
- M. le directeur de l'unité territoriale Loire de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi ou son représentant, (DIRECCTE)
- M. le directeur Académique des services de l'Education nationale,

Représentants désignés par le président du conseil départemental :

- Titulaire : Jean-François BARNIER
- Suppléant : Jean-Yves BONNEFOY

- Titulaire : Clotilde ROBIN
- Suppléant : Hervé REYNAUD

- Titulaire : Solange BERLIER
- Suppléant : Fabienne PERRIN

- Titulaire : Paul CELLE
- Suppléant : Pierre VERICEL

Représentants des communes et des établissements de coopération intercommunale de la Loire, désignés par l'association des maires et présidents d'intercommunalité de la Loire.

Un représentant des communes :

- Titulaire : Eric BERLIVET, maire de Roche la Molière,
- Suppléant : Georges MICHEL, conseiller municipal de Sury le Comtal,

Quatre représentants des EPCI :

Saint-Etienne Métropole

- Titulaire : Jean-Louis ROUSSET, conseiller métropolitain,
- Suppléant, Jean-Claude CHARVIN, vice président de Saint Etienne Métropole, maire de Rive de Gier,

Loire Forez

- Titulaire : Claudine COURT, vice-présidente de Loire Forez, maire de Boisset les Montrond,
- Suppléant : Marc ARCHER, conseiller délégué, maire de St Cyprien,

Roannais Agglomération :

- Titulaire : Jean-Jacques LADET, vice-président de Roannais Agglomération, maire de Mably,
- Suppléant : Jean- Luc REYNAUD, conseiller communautaire, maire de St Vincent de Boisset,

Forez Est

- Titulaire : Robert FLAMAND, vice-président de Forez Est, maire de Valeille,
- Suppléant : Sylvain DARDOUILER, vice-président de Forez Est, maire d'Aveizieux,

Personnes représentant les associations de Gens du Voyage, associations intervenant auprès des gens du voyage ou personnalités qualifiées en raison de leur connaissance des gens du voyage

Association ARTAG

- Titulaire : Martine DUCULTY,
- Suppléant : Xavier POUSSET,

Ligue des Droits de l'Homme, St Etienne,

- Titulaire : Jean-Marie FAYOL NOIRETERRE,
- Suppléant : Martine FOMBARLET,

Ligue des Droits de l'Homme, Roanne

- Itidel FADHLON, ou son représentant,

SOLIHA

- Titulaire : Romaric PFLUG, directeur de SOLIHA Loire,
- Suppléant : Delphine LAURENT, directrice adjointe de SOLIHA Loire,
- Titulaire : Isabelle TONDA,
- Suppléant : Sophie REYDELLET.

Représentants désignés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire,

- Chantal LARGERON, présidente de la CAF Loire ou son représentant
- Kier ZENNAF, administrateur CAF ou son représentant

ARTICLE 2 : les arrêtés des 1^{er} août 2006, 17 octobre 2008, 31 mai 2013 et 1^{er} octobre 2015 fixant et modifiant la composition de la commission consultative des gens du voyage sont abrogés.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Roanne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture. Copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Le 6 avril 2018,

Le préfet

Evence RICHARD

